

**EN PLEINE CIBLE (11)** L'entraînement au tir des policiers n'a pas grand-chose à voir avec le tir sportif

# Pour la police, l'arme est le dernier recours

BLAISE DROZ

En marge de la Fête de tir, qui se déroulera en juin prochain dans le Jura bernois, Le Journal du Jura s'est penché également sur les différentes armes et leur utilisation. Aujourd'hui, nous entrons dans un monde entièrement différent, celui de la Police cantonale bernoise et de la manière très rigoureuse dont les agents sont formés à leur utilisation. Entretien avec Nicolas Müller, chef de la formation et de la formation continue à l'Ecole de police d'Ittigen.

**Monsieur Müller, quelle est l'importance du tir dans les écoles de police par rapport à d'autres branches?**

Les écoles de police se trouvent à Hitzkirch, dans le canton de Lucerne, où la formation est assurée aux élèves de 11 cantons alémaniques, ainsi qu'à Ittigen pour la formation spécifique aux Romands du canton de Berne.

Au stade du recrutement des candidats policiers (il s'agit indifféremment d'hommes ou de femmes tout au long de cet article) l'aptitude au tir n'est pas encore prise en compte. Certains candidats ont déjà suivi des entraînements et d'autres non, ces derniers ne doivent pas être pénalisés d'emblée. Néanmoins, nous nous assurons, entre autres, que le candidat aura les capacités physiques nécessaires pour l'exercice de la profession de policier au travers de tests physiques. Pour ce qui relève du tir, nous devons nous assurer que la main des candidats est suffisamment grande pour tenir fermement l'arme de service.

**Les femmes semblent de plus en plus nombreuses à se destiner à la profession de policière. Est-ce que ce sont elles qui ont des mains trop petites?**

Nos écoles d'aspirants comptent en moyenne un tiers de femmes, mais ce problème de mains trop petites ne concerne pas que des femmes, il arrive aussi que cela touche des hommes.

**En quoi consiste la formation des aspirants policiers en matière d'armes?**

Il s'agit d'une formation de base qui inclut les techniques de manipulation et de tir. La formation comprend également l'apprentissage des bases légales qui régissent l'usage des armes à feu dans les différentes situations. Des tests sont organisés périodiquement et il s'agit de les réussir absolument. Faute de quoi il n'y aura pas moyen de se présenter à l'examen fédéral qui clôt la formation de policier. Celle-ci concerne l'usage des armes de poing mais aussi de la mitraillette, une arme plus puissante qui peut être engagée sur des distances de 20 à 50 mètres.

**Qu'en est-il de l'entraînement au tir en cours de carrière?**

La formation continue est très importante. Elle se pratique régulièrement, plusieurs fois par année, afin que les agents conservent leur meilleur niveau. Si des nouveautés sont introduites, elles sont enseignées dans ce cadre et il y a régulièrement des tests à réussir. La formation continue peut se faire au centre de formation ou dans les différentes régions d'engagement.

Pour les agents, il ne s'agit pas de tirer dans le dix à chaque fois, mais d'atteindre correctement la cible. Notre manière de tirer se différencie de celle du tir sportif, nos policiers étant soumis à des conditions cadres intenses. Si, en cours de carrière, les performances d'un agent diminuent manifestement, il ne sera plus en mesure de porter une arme et sera affecté à un autre service.

Mais à ce stade aussi, nous insistons toujours sur l'aptitude à décider très rapidement s'il faut tirer ou non. Le plus difficile et le plus important est d'avoir toujours la meilleure capacité de juger des situations qui se présentent.

**Berne est le siège du Gouvernement fédéral et des Chambres, il y a dans la ville de nombreuses ambassades qui sont susceptibles de nécessiter un haut niveau de protection. On imagine donc que la police cantonale bernoise est particulièrement bien dotée en matériel et en personnel très bien formé. Vous disposez sans doute de ti-**



Le tir à la mitraillette fait partie de la formation des policiers, qui apprennent également à ne s'en servir qu'en ultime recours. POLICE CANTONALE BERNOISE

**« Il serait problématique que des personnes insuffisamment formées soient appelées à faire usage d'armes à feu. »**

NICOLAS MÜLLER CHEF DE LA FORMATION DE LA POLICE CANTONALE BERNOISE

**reurs d'élite et, si oui, comment sont-ils formés?**

Bien sûr, nous avons l'unité spéciale Gentiane qui est habilitée à intervenir dans plusieurs types de situations. Un certain nombre de ces agents sont des tireurs d'élite équipés de fusils et de matériel de visée très précis. Nous n'organisons pas de cours particuliers à leur intention. Ils se forment eux-

mêmes en contact avec des collègues d'autres cantons et aussi de l'étranger. Il est de leur responsabilité de se maintenir au meilleur niveau.

**Est-ce qu'il existe plusieurs niveaux de spécialisation, si oui lesquels?**

Oui, les policiers peuvent être spécialisés en différents domaines, mais pas particulièrement en ce qui concerne l'usage des armes à feu. Dans une voiture de patrouille par exemple, les agents ont normalement le même niveau de formation.

**Quelle préparation psychologique, respectivement quel suivi psychologique est-il dispensé aux agents qui auront dû se servir de leurs armes?**

De manière générale, tout engagement de policiers demande beaucoup de psychologie, mais en cas de situation particulièrement difficile à gérer, nous faisons appel à des psychologues professionnels qui savent quel comportement adopter de cas en cas.

Les personnes civiles confrontées à des situations stressantes ou violentes bénéficient du service psychologique du canton de Berne. En revanche, si un agent de police a dû faire usage de son arme, il est pris en charge par le service psychologique de la police.

La formation psychologique des agents se fait aussi au travers de mises en situation où l'on simule des engagements avec des munitions dites « à savon » (genre de paintball). Si l'on est touché, ça pique beaucoup et cela contribue à faire réfléchir à l'usage de l'arme! Bien entendu, ces exercices ont également une grande utilité dans l'apprentissage des tactiques d'engagement.

**Après le drame du Bataclan, à Paris, des voix se sont élevées pour que de nombreux citoyens puissent être armés, afin de stopper rapidement des terroristes. Quelle est votre position sur ce point?**

De manière générale, la police ne fait pas de déclarations politiques, mais elle estime cependant qu'elle doit conserver le monopole du port et de l'engagement d'armes en cas de nécessité.

Le peuple exige que la police n'utilise ses armes que de manière strictement proportionnée. Il serait donc problématique que des personnes insuffisamment formées dans tous les domaines cités plus haut soient appelées à faire usage d'armes à feu. Je répète que l'usage de l'arme doit toujours rester le dernier choix en toutes circonstances.

**L'usage des armes à feu n'est pas du tout fréquent, probablement qu'une majorité de policiers arrivent à la retraite sans avoir jamais dû s'en servir.**

Oui en effet, les quelque 2200 collaborateurs de la police cantonale bernoise portant une arme ne tirent en moyenne que quatre (ou moins) coups de feu par année. Ce chiffre se situe au-dessous de la moyenne suisse. En outre, ces tirs ne sont qu'except-

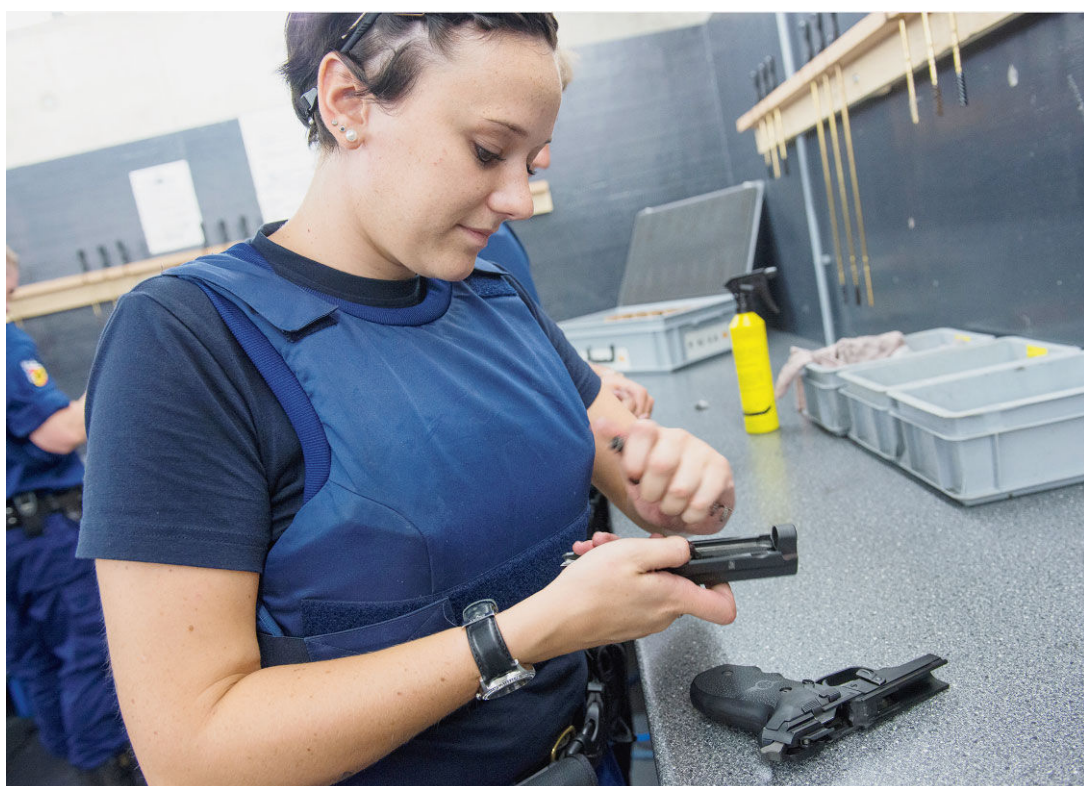
tionnellement destinés à atteindre une cible, dans leur grande majorité, ce sont des tirs de semonce. Les tirs de semonce sont réglementés strictement.

**Qu'en est-il des armes non létales (Taser), y a-t-il une évolution à en attendre, peut-on imaginer les armes létales par d'autres non létales, qui seraient autant efficaces pour neutraliser une personne?**

Actuellement, le Taser est utilisé uniquement par l'unité spéciale Gentiane. Bien que non létale, c'est une arme qui fait mal, aussi tous ceux qui sont appelés à l'utiliser doivent la tester sur eux-mêmes. Bien entendu, tout moyen qui permet de remplacer l'usage d'armes à feu est bon à prendre, mais le Taser n'est toujours qu'un complément. Il est inefficace à longue distance et pour l'heure, on ne dispose pas de moyen similaire qui aurait une portée supérieure.

**Quel autre message la Police cantonale bernoise souhaite-t-elle faire passer auprès du public au sujet des armes, de leur usage, de l'attitude demandée aux citoyens?**

Les citoyens qui se trouvent sur le lieu d'un événement grave tel qu'un acte criminel, voire terroriste, doivent avoir pour réflexes prioritaires de se protéger et d'avertir la police. Nous sommes reconnaissants envers ceux qui font preuve de courage civique, mais il s'agit prioritairement de ne pas mettre quiconque en danger. Quant à ceux qui s'intéressent à notre profession, nous les encourageons à faire acte de candidature, bien que nous ne connaissions pas de problème de recrutement. ◉



Pour les femmes policières aussi, la connaissance des armes est essentielle. POLICE CANTONALE BERNOISE